Prix « coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire » 2022

Acte d'engagement des lauréats

Je soussigné(e)……, représentant(e) légal(e) de ……..... atteste que ma structure s'engage à utiliser le prix de 5 000 € attribué par Bordeaux Métropole selon les modalités définies dans le règlement du concours :

- 5 000 € pour l'aide au développement du projet

En plus de cet acte d'engagement signé, je joins :
- un RIB
- un n° SIRET / SIREN
- les statuts de la structure

Ces documents sont à retourner à Bordeaux Métropole **avant le 31 mars 2023** à l'adresse suivante
> Par mail : e.escusa@bordeaux-metropole.fr

> Par courrier : Bordeaux Métropole - Direction développement économique - Service emploi et innovation sociale/Prix « coup de coeur 2022 » - Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux cedex

Si ces documents ne peuvent pas être remis dans les délais, cela retardera le versement du prix.

Contact Service ESS et emplois – 05 56 99 87 03.

DESCRIPTION DU PROJET PRIME

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……

COMPTE-RENDU SUR L'UTILISATION DU PRIX 2022

Aide directe de 5 000 €

Description des actions qui seront menées avec cette somme pour le développement du projet
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
….....……
….....

Je m'engage à :

> utiliser l'aide directe attribuée de 5 000 € pour le développement de l'activité de ma structure.

Je disposerai d'un délai de 2 ans pour utiliser le prix, soit jusqu'au 1er décembre 2024.

Bordeaux Métropole pourra mettre en place des réunions au cours des deux années, avec les lauréats et les partenaires, afin de suivre, pas à pas, l'utilisation du prix.

Le…….. à ……...

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et paraphe avec initiales en bas à droite de chacune des pages.

Signature :